



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8053/Add.4
1er décembre 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'OBSERVATION DU CESSER-LE-FEU
DANS LE SECTEUR DU CANAL DE SUEZ

Additif

1. Dans mon rapport du 31 octobre 1967 (S/8053/Add.3 et Corr.1), j'ai indiqué les moyens nécessaires pour renforcer l'Opération d'observation des Nations Unies dans le secteur du canal de Suez en me fondant sur les renseignements et les avis qui m'ont été fournis par le général Odd Bull, chef d'état-major de l'ONUST. Le présent rapport énumère les mesures prises jusqu'ici à cet égard.
2. Après avoir consulté les gouvernements intéressés en la matière, j'ai entrepris le recrutement des 47 observateurs supplémentaires dans des pays mutuellement acceptables pour les parties, à savoir : l'Argentine, l'Autriche, le Chili, la Finlande, la France, l'Irlande et la Suède. La plupart de ces pays ont déjà donné une suite favorable à ma demande et l'on prévoit que les premiers de ces nouveaux observateurs arriveront dans la zone de la mission au début de décembre.
3. Le chef d'état-major de l'ONUST m'a informé que les parties intéressées se sont déclarées d'accord pour que les postes d'observation supplémentaires où les observateurs supplémentaires seront affectés soient établis aux emplacements ci-après :

Sur la rive occidentale du canal de Suez

PO Copper (près du point 7409-9075)
PO Pink (près du point 7662-8292)
PO Gold (près du point 7672-8145)
PO Red (près du point 7675-8125)

Sur la rive orientale du canal de Suez

PO Delta (El Cap) (point 7401-9152)
PO Echo (El Ballah) (point 7405-8960)

Sur la rive orientale du canal de Suez (suite)

PO Foxtrot (Tusun) (point 7430-8674)

PO Juliet (Kabrit) (point 7590-8390)

PO Kilo (Shalufa) (point 7660-8250)

Le chef d'état-major a déjà pris les mesures nécessaires pour établir les postes d'observation supplémentaires aux emplacements convenus de façon qu'ils puissent commencer à fonctionner dès que les observateurs supplémentaires seront disponibles.

4. Le chef d'état-major m'a également informé qu'avec l'assentiment des parties un système de communications entre les postes d'observation situés de part et d'autre du canal a été institué et fonctionne depuis le 25 novembre.

5. Pour ce qui est des autres besoins indiqués dans mon rapport du 31 octobre, des consultations se poursuivent entre les parties et le chef d'état-major de l'ONUST. Un rapport sur ces aspects de la question sera présenté ultérieurement au Conseil.
